



VILLE DE MAÎCHE
25120

Compte-rendu séance
du Conseil Municipal
du 31 août 2020

L'an deux mil vingt, le trente et un du mois d'août, les membres du Conseil Municipal de Maîche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le vingt-cinq août par Monsieur le Maire.

Etaient présents

Monsieur Régis Ligier, Maire.

Madame Véronique Salvi, Monsieur Jean-Michel Feuvrier, Madame Sandrine Lepeme, Monsieur Guillaume Nicod, Madame Véronique Tatu, Adjoints.

Madame Chantal Ferraroli, Monsieur Jean-Pierre Barthoulot, Mesdames Sylviane Vuillemin, Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Monsieur Madani Zaoui, Madame Sonia Boichat, Messieurs Gilles Thirion, Mathieu Salmon, Madame Céline Barthoulot, Messieurs Richard Tissot, Serge Louis, Conseillers municipaux.

Etaient excusés

Monsieur Constant Cuche qui donne procuration à Monsieur Régis Ligier

Monsieur Hervé Loichot qui donne procuration à Monsieur Guillaume Nicod

Madame Céline Barthoulot qui donne procuration à Madame Sandrine Lepeme

Monsieur Pascal Godin

Monsieur Denis Simonin

Madame Francine La Penna

Madame Rachel Noroy Narbey

Etaient absents

Monsieur Alain Bertin

Madame Karine Tirole

Secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame Véronique Salvi secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GENERALES

1. Approbation des comptes-rendus des séances des 29 juin et 10 juillet 2020
2. Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

3. Commission d'Appel d'Offres et de délégation de service public - Complément à la délibération du 29 juin 2020

FINANCES - MARCHES PUBLICS

Sans objet

RESSOURCES HUMAINES

Sans objet

URBANISME - FONCIER

Sans objet

AFFAIRES SCOLAIRES

Sans objet

ACTION SOCIALE

Sans objet

AFFAIRES DIVERSES

AFFAIRES GENERALES

1. APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES SEANCES DES 29 JUIN ET 10 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal a été destinataire en son temps des comptes-rendus des séances des 29 juin et 10 juillet 2020. Monsieur le Maire fait part de l'observation souhaitée par Monsieur Pascal Godin, qui souhaite un ajout au point 18 de la séance du 29 juin, à savoir : « Monsieur Pascal Godin signale qu'une réflexion sur une rénovation globale du site serait judicieuse. ».

Monsieur le Maire convient que cette phrase a effectivement été dite et qu'il a jugé pertinent cette réflexion. Il propose toutefois de ne pas modifier le compte-rendu.

Monsieur Serge Louis ne comprend pas alors le pourquoi de cette décision.

Monsieur le Maire rappelle que les comptes-rendus de séance n'ont pas vocation à reprendre l'intégralité des propos tenus. Il met donc aux voix la modification souhaitée.

Le Conseil Municipal se prononce contre la modification demandée par 20 voix CONTRE la modification et 1 voix POUR la modification (Monsieur Serge Louis).

A l'issue de ces échanges, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les comptes-rendus des séances.

2. DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises depuis la séance du 29 juin 2020 dans le cadre de la délégation qui lui a été confiée par délibération n° 2020.24 du 27 mai 2020 :

- 2020.46 - Droit de préemption urbain - Renonciation - Bien situé 1 rue Montjoie
- 2020.47 - Droit de préemption urbain - Renonciation - Bien situé 10 rue de Rome
- 2020.48 - Droit de préemption urbain - Renonciation - Bien situé 19 rue Sous-Montjoie
- 2020.49 - Approvisionnement en combustible bois (plaquettes sèches) pour le Pôle Famille, la Maison de Santé et le Groupe Scolaire Pasteur. Signature d'un marché de 4 ans avec la SARL Locatelli Débardage
- 2020.50 - Assurances - Encaissement remboursement Groupama Grand Est - Sinistre Salle Decrind - Remboursement de la vétusté récupérable
- 2020.51 - Travaux de voirie sur la Commune de Maîche lots 1 et 2 - Autorisation de signature d'un marché avec l'entreprise Vermot
- 2020.52 - Consultation Marché de production et livraison de repas en liaison chaude pour le restaurant scolaire de l'école Pasteur à Maîche - Autorisation de signature marché avec la société Mille et un repas
- 2020.53 - Droit de préemption urbain - Renonciation - Bien situé 16 rue du Général de Gaulle

Ces décisions n'appellent aucune observation.

3. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - COMPLEMENT A LA DELIBERATION DU 29 JUIN 2020

Lors de sa séance du 29 juin 2020, le Conseil Municipal a procédé à la mise en place de la Commission d'Appel d'Offres et de Délégation de Service Public formalisée par la délibération n° 2020.27.

Dans son courriel du 10 août dernier, la Préfecture observe que ces commissions comprennent, outre le Président, quatre membres titulaires et cinq membres suppléants. Ainsi constituées, ces deux commissions ne respectent pas les dispositions de l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient que, pour les communes de plus de 3500 habitants, **ces commissions sont composées de l'autorité habilitée à signer ou son représentant, président, et de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants, élus au sein du Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.**

Au regard des informations communiquées par la Préfecture, il convient donc de procéder à la désignation d'un membre titulaire supplémentaire pour la liste majoritaire.

Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Chantal Ferraroli pour compléter la liste des titulaires de la liste majoritaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette désignation pour compléter la composition de la Commission d'Appel d'Offres et de délégation de service public.

FINANCES - MARCHES PUBLICS

NEANT

RESSOURCES HUMAINES

NEANT

URBANISME - FONCIER

NEANT

BATIMENTS - PATRIMOINE - INFRASTRUCTURES

NEANT

AFFAIRES SCOLAIRES

NEANT

ACTION SOCIALE

NEANT

SPORTS - CULTURE - VIE ASSOCIATIVE

NEANT

AFFAIRES DIVERSES

- La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le lundi 28 septembre 2020 à 20h.
- Le Forum des Associations qui devait avoir lieu le dimanche 6 septembre 2020 est annulé. Monsieur Guillaume Nicod apporte les informations suivantes : $\frac{1}{4}$ seulement

des associations mâchoises ont répondu à la sollicitation de la mairie. Dans ce contexte particulier, la Ville reste à leurs côtés pour des mises à disposition de salles pour des animations qui auraient vocation à présenter leurs activités.

- Le Concours National du Cheval Comtois se déroule les 11 et 12 septembre prochains. Le vin d'honneur du vendredi est offert par la Ville de Maîche. Pour cette édition, le masque est obligatoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h12